

# Le Vuargnéran

Journal d'information de la Commune d'Yvorne

N°41 | avril 2025

## Domaine viticole communal

Page 6

Un changement de cap nécessaire

## Patrimoine communal

Page 5

Une stratégie immobilière pensée pour l'avenir

## Conseil communal

Page 4

Focus sur la Commission de gestion



## 60 jours de répit – et après ?

Pas besoin d'Infotrafic en direct : il suffit d'un calendrier pour transformer l'habitant d'Yvorne en Bison Futé. Il sait désormais d'expérience que le deuxième dimanche du Festival international de ballons de Château-d'Œx est classé noir dans le sens des retours, le dimanche du Meeting international de VW de Château-d'Œx aussi, le dimanche du retour des relâches vaudoises de février également, tout comme les dimanches de beau temps en hiver, les dimanches de beau temps en été et – avec la promotion du tourisme quatre saisons – bientôt tous les week-ends que Dieu fait.



L'augmentation de la circulation dans le Chablais a été chaque année plus perceptible. Pour notre commune, la réalisation du rond-point de Pré Nové s'est avérée bénéfique pour la prévention des accidents, réguliers au débouché du pont à l'époque où il y avait un carrefour, mais tout à fait contre-productive depuis qu'il s'agit de faciliter la vidange de la route de Lausanne lorsque l'autoroute refoule. Dans ces circonstances, l'utilisation de la traversée de notre village comme itinéraire de délestage s'est malheureusement imposée d'elle-même, notamment « grâce » à la navigation GPS.

La scène de chaos qui s'est jouée dans notre village le 14 janvier 2024 a admirablement illustré les effets pervers des retours de station, indépendamment de l'engorgement de plus en plus régulier de l'A9. Face à cette situation, l'Etat de Vaud a mis sur pied une plate-forme destinée à trouver des solutions concer-

tées entre acteurs du tourisme, entreprises de transports publics et acteurs politiques de plaine et d'altitude. C'est bien, mais il ne faut pas en attendre des miracles immédiats : la mobilité individuelle a encore de beaux jours devant elle.

On l'a constaté une nouvelle fois au début du mois de février dernier, ce qui a provoqué la mobilisation d'une cohorte de médias. A force d'insistance municipale afin de contrer ce transit purement parasite, les services cantonaux compétents – lesquels ont le dernier mot sur l'ensemble des axes routiers publics, même communaux – ont trouvé une disposition de l'ordonnance sur la signalisation routière qui permet d'introduire, dans l'urgence, mais pour un temps limité à 60 jours, des restrictions de circulation. Non pas pour ménager le confort des riverains, mais seulement pour des motifs liés à la sécurité routière. Car elle est indéniablement mise en danger : de fait, pour que la bretelle d'Yvorne soit vraiment avantageuse, il faut pouvoir y réaliser de bons chronos (plus de 5% de dépassements de vitesse selon les derniers contrôles de la gendarmerie) et lorsque tout le monde a la même idée stupide, l'engorgement est tel qu'il empêche l'accès aux services d'urgence.

On ne sait si la mesure est bien perçue par la population directement concernée. Les témoignages (anonymes !) recueillis par la presse semblent positivement neutres, à défaut d'être négativement favorables. Quoi qu'il en soit, même sans accident grave, la question du maintien du dispositif se posera tôt ou tard, le cas échéant au moyen d'une signalisation pérenne. A moins d'aimer jouer avec le feu, on voit difficilement comment rouler à contre-courant d'un apaisement retrouvé.

**Edouard Chollet**  
Syndic d'Yvorne



*Photo de couverture : @swissdronechablais  
Yvorne vue aérienne de Vers Morey.*

# Personnel communal

## Un nouveau chef pour le Bureau technique

Gérer l'aménagement du territoire, la police des constructions et le guichet cartographique communal ; assurer le suivi des chantiers communaux, la coordination technique et informer la population en matière de construction et d'aménagement : telles sont les missions assignées à Laurent Beauverd, chef du Bureau technique depuis le 1er novembre 2024.

Cet habitant de Morges, titulaire d'un CFC de dessinateur en bâtiment, possède dix ans d'expérience dans la direction de travaux au sein d'un bureau d'architectes et cinq ans en tant que responsable de la police des constructions d'une ville de 10'000 habitants.

Il s'est prêté à l'exercice de l'interview pour les lecteurs du Vuarnéran.

### Le Vuarnéran : Quels sont, selon vous, les principaux défis liés au contrôle et au suivi des demandes d'autorisation de construire dans une petite commune comme la nôtre ?

Laurent Beauverd : Le terrain constructible n'étant pas illimité, le principal défi des années à venir sera la rénovation et la transformation du patrimoine bâti, en conciliant promotion des améliorations énergétiques et protection du patrimoine. La commune a la chance d'être inventoriée comme site classé à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS) ainsi qu'à l'inventaire fédéral des paysages (IFP), mais cette reconnaissance s'accompagne de nombreuses contraintes.

En effet, les interventions constructives et urbanistiques doivent composer avec des règlements cantonaux qui, parfois, se contredisent. Par conséquent, trouver un équilibre entre les intérêts communaux, privés, économiques, écologiques et patrimoniaux relève parfois d'un exercice d'équilibriste.

### Le Vuarnéran : Comment comptez-vous relever ces défis ?

Laurent Beauverd : La professionnalisation de l'administration des petites et moyennes communes, initiée il y a plusieurs années, doit s'accompagner d'un travail d'accompagnement et de communication. Certaines réglementations, bien qu'en vigueur depuis longtemps, surprennent encore par leur application. Mon rôle est de faire connaître et respecter les bases légales.

Si je privilégie la pédagogie, sanctionner les contrevenants fait

aussi partie du métier. Certains textes de loi peuvent sembler excessifs, disproportionnés ou inutiles, mais ils reflètent la volonté du législateur et doivent être appliqués. L'administration est le lien entre la décision et son exécution.

### Le Vuarnéran : Comment envisagez-vous de concilier les impératifs légaux et les attentes des citoyens en matière d'urbanisme et de police des constructions, tout en assurant un service efficace et accessible ?

Laurent Beauverd : Chaque demande, dossier ou projet doit être traité avec la même attention. Je suis à l'écoute de chacun, et un renseignement pris en amont peut permettre de gagner beaucoup de temps et d'argent dans la suite des démarches.

Les procédures administratives peuvent sembler lourdes et inutiles, mais elles permettent de cadrer le suivi d'un dossier dans un environnement législatif exigeant. En les respectant, on évite de pénibles procédures, qu'elles soient de régularisation ou judiciaires en cas d'infraction.

Dans tous les cas, il faut savoir allier bon sens et rigueur, tout en gardant à l'esprit qu'il n'y a pas d'égalité de traitement dans l'illégalité.

#### Bio expresse

Laurent Beauverd, 45 ans

- CFC de dessinateur en bâtiments
- Formation complémentaire en sécurité des bâtiments, des aires de jeux et en protection incendie AEAI, membre de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO)
- Préposé à la police des constructions de la Commune de Bussigny entre 2019 et 2024
- Conducteur de travaux dans le secteur privé entre 2012 et 2019
- Conseiller communal à Morges (Président en 2015-2016)
- Président de la Maison du Dessin de Presse de Morges



## Offre d'emploi

### Poste de Secrétaire-Caissier(ère) Polyvalent(e)



La société coopérative PROVY (Promotion des Vins d'Yverne) recherche un(e) secrétaire-caissier(ère) polyvalent(e). Le/la candidat(e) idéal(e) disposera d'une expérience en gestion administrative, comptabilité et organisation d'événements.

#### Tâches :

- Gestion du courrier et des courriels
- Rédaction des procès-verbaux des réunions
- Paiement et comptabilisation des factures
- Facturation liée au caveau

#### Qualités requises :

- Grande autonomie et esprit d'initiative
- Organisation et rigueur
- Excellentes compétences en communication

Veillez envoyer votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse suivante : ✉ [info@vins-yverne.ch](mailto:info@vins-yverne.ch)

## Focus Sur la Commission de gestion

La Commission de gestion (COGEST) est une commission permanente composée de cinq membres représentant proportionnellement les groupes politiques présents au Conseil communal. Je les ai rencontrés pour vous relater leur vécu et leurs activités.

### **Suzanne Wagner : Quels sont vos rôles principaux au sein de la Commission de gestion ?**

COGEST : Il s'agit de vérifier comment le travail a été géré au cours de l'année écoulée par la Municipalité, c'est-à-dire de contrôler et d'étudier les dossiers traités par nos municipaux. Cela se traduit parfois par des visites sur les chantiers ou travaux réalisés. Il nous semble important d'avoir un regard extérieur pour donner un avis objectif sur la gestion.

### **Suzanne Wagner : Comment travaillez-vous actuellement ?**

COGEST : La Municipalité nous remet un rapport de gestion complet, sur la base duquel nous commençons notre travail. Nous préparons nos questions, définissons un thème pour l'année et planifions une ou deux visites. Ensuite, nous rencontrons la Municipalité et avons

accès à tous les documents nécessaires pour bien comprendre la situation. Le contenu et la rédaction de notre rapport sont réalisés en commun. L'union fait la force de notre groupe, grâce à la diversité de nos regards et de nos compétences.

Nous sommes reconnaissants du grand soutien apporté par le secrétaire municipal, qui permet de faire évoluer le travail de la COGEST et de réaliser notre mission.

### **Suzanne Wagner : Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous impliquer dans la COGEST ?**

COGEST : Cela dépend de notre ancienneté au Conseil communal, de nos compétences et de notre volonté de nous impliquer. Il y a l'envie de changement et de découverte après avoir occupé un certain rôle pendant plusieurs années. C'est aussi notre goût de questionner, d'en savoir plus... Et un choix lié aux compétences... mieux cela que les finances (rires).

### **Suzanne Wagner : Est-ce que la COGEST a une influence sur la gestion de la commune ?**

COGEST : Nous analysons la gestion de l'année écoulée. À partir de nos ques-

tions ou de nos suggestions, nous mettons l'accent sur certains éléments. Jusqu'à présent, nous avons approfondi les thèmes de l'urbanisme, du Plan d'affectation communal (PACom), de l'eau, des vignes, des bâtiments, etc. Notre objectif est de fournir un maximum d'informations à nos collègues du Conseil communal, car c'est cette instance qui donne décharge à la Municipalité de la gestion municipale de l'année écoulée.

### **Suzanne Wagner : Quels sont vos souhaits vis-à-vis des citoyens d'Yverne et quelles sont vos perspectives pour la fin de cette législature ?**

COGEST : Nous apprenons beaucoup et avons à cœur de faire le lien entre la population et la Municipalité. Actuellement, cela se fait via notre rapport, disponible sur le site de la commune, traditionnellement dans le procès-verbal de la séance du mois de juin. Cependant, nous souhaitons développer davantage de partenariats avec la population (recevoir des questions ou des avis) et continuer à l'informer.

**Suzanne Wagner**  
Présidente du Conseil communal



La Commission de gestion participe à des visites sur le terrain, comme récemment avec une présentation de la nouvelle chambre de chloration des sources des Joux et de Rouge Terre.

### Commission de gestion, législature 2021-2026

Aeppli Serge, UDC / Bernasconi Yschelle, AEC / Major Geneviève, présidente, PLR / Pellet Francine, PLR / Roux Sébastien, PLR

# Une stratégie immobilière

## Pensée pour l'avenir

La Municipalité a récemment présenté au Conseil communal sa stratégie immobilière, visant à préserver et à valoriser le patrimoine bâti propriété de la commune tout en assurant une gestion financière responsable. Fruit d'une analyse approfondie et d'expertises techniques, cette stratégie repose sur plusieurs axes : conservation, rénovation et, si nécessaire, cession de certains biens.

### Des choix stratégiques pour une gestion efficace

La Municipalité entend conserver et rénover les bâtiments emblématiques de la commune. Ainsi, le Collège de Versvey et le bâtiment de la Forge (ancien collège) bénéficieront de rénovations ciblées, en respectant leur caractère historique.

Le bâtiment de la Souche, situé à un emplacement stratégique, sera transformé pour accueillir une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), générant ainsi des revenus supplémentaires. Les investissements, estimés à environ un million de francs, seront répartis sur plusieurs exercices budgétaires.

En revanche, la villa et l'immeuble de Vers-Chenaux, construits dans les années 1960 et dont les coûts de rénovation sont jugés trop élevés, seront cédés à terme à des conditions restant à définir.

### Des projets ambitieux et une vision à long terme

Le dépôt de voirie de Pré Nové fera l'objet d'une rénovation complète, avec un préavis prévu en 2025 pour un montant estimé à 1,5 million de francs. Il en ira de même du Collège d'Yverne pour

lequel une procédure de marchés publics a récemment été lancée en vue de l'attribution du mandat d'architecte.

Le bâtiment du Caveau est quant à lui au centre d'une réflexion stratégique afin d'optimiser son potentiel. La Municipalité envisage notamment le déplacement de certaines activités sportives afin de libérer des espaces à forte valeur ajoutée.

L'avenir du bâtiment administratif de La Grappe, qui perdra sa fonction vitivinicole, dépendra également de cette réflexion. N'ayant bénéficié d'aucun plan d'entretien suivi en 50 ans, il nécessite des investissements importants estimés à plus de trois millions de francs.

### Une gestion rigoureuse et une adaptation aux défis futurs

La Municipalité poursuivra enfin sa réflexion sur d'autres édifices, tels que l'Auberge et la Grande salle de la

Couronne ou encore le local du feu. Ceux-ci ne nécessitent pas d'interventions urgentes, mais seront intégrés dans une planification à long terme.

Consciente des autres investissements nécessaires pour moderniser les infrastructures communales (eau, égouts, éclairage public, etc.), la Municipalité met un point d'honneur à assurer une gestion rigoureuse des finances publiques. "Nous avons adopté une stratégie garantissant une utilisation optimale de nos ressources tout en préservant l'identité et les besoins de notre commune", souligne Edouard Chollet, Syndic d'Yverne.

Ce plan s'inscrit dans une vision évolutive, tenant compte des défis futurs. Avec cette stratégie, la Municipalité affirme sa volonté de moderniser son patrimoine immobilier tout en veillant à préserver l'endettement des générations futures.



# Nouvelles dispositions

## Pour les projets de construction hors zone à bâtir

Les propriétaires et mandataires envisageant un projet de construction ou d'installation hors des zones à bâtir peuvent désormais bénéficier d'une procédure simplifiée grâce à une demande préalable avant le dépôt officiel d'une demande de permis de construire.

Cette démarche permet d'évaluer la conformité du projet en amont et d'anticiper la faisabilité d'une autorisation.

Dans cette optique, la Direction générale du territoire et du logement – Division des autorisations de construire (DGTL-DAC) a mis en place une prestation exclusive : "Demander un préavis pour une construction ou une installation hors zone à bâtir". Celle-ci peut être obtenue à l'adresse [vd.ch/prestations](https://www.vd.ch/prestations), sous la rubrique Territoire et construction

**Ce service devient l'unique canal de transmission des demandes préalables**, facilitant ainsi leur dépôt et leur traitement. Une avancée qui vise à améliorer l'efficacité administrative et à offrir une meilleure visibilité aux porteurs de projets avant l'engagement de démarches plus contraignantes.

## Un changement de cap nécessaire

**Après une réflexion économique approfondie, et débarrassée de considérations émotionnelles, la Municipalité a pris une décision importante au tournant de la nouvelle année concernant l'évolution de la gestion du Domaine de la Commune d'Yvorne. Elle résulte de recommandations d'experts du milieu vitivinicole et d'un examen lucide des contraintes financières et commerciales pesant sur un modèle d'affaires figé depuis près de cinquante ans.**

En 2021, un premier état des lieux du domaine communal a été réalisé, qui recommandait le maintien de l'exploitation viticole sous la responsabilité de la commune. L'expert alors mandaté préconisait une orientation harmonisée et durable de l'exploitation, incluant une externalisation partielle des activités de transformation et une meilleure mise en valeur de la production.

Peu de temps après cette analyse, la Municipalité s'est trouvée brusquement confrontée à des défis considérables : le décès accidentel du municipal des vignes, très investi dans l'activité de promotion et de vente, et le départ à la retraite de l'un de ses deux vigneron-tâcherons, un double Roi de la Fête des Vignerons dont personne n'a voulu prendre le relais ! Ces événements ont mis en lumière la nécessité de réévaluer tant la gestion administrative du domaine que la commercialisation de ses vins, étant rappelé qu'une commune doit prioritairement assumer des tâches publiques avant de développer son business, potentiellement au détriment des encaveurs privés si les affaires prospèrent, et à coup sûr aux frais du contribuable si elles viennent à périlcliter.

En réponse à ces changements, la Municipalité a donné mandat à une filiale de Prométerre spécialisée dans la vulgarisation agricole et viticole, afin de réaliser un état des lieux actualisé et approfondi, davantage axé sur le volet économique du dossier (coûts, rentabilité, perspectives). Son rapport final a mis en évidence :

- le bon état général des 6,3 hectares de vignes, avec un potentiel de production qualitatif et quantitatif prometteur ;
- la nécessité d'investissements importants afin de moderniser des installations de cave vieillissantes ;

- des résultats comptables plus ou moins équilibrés, cette situation étant notamment tributaire de l'engagement d'une force de vente durant l'année 2024 et des investissements à consentir dans le Bâtiment administratif de La Grappe qui sert également de lieu d'encavage.

Le domaine communal réalise en effet un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 500'000 francs. De nos jours, seule la vente de bouteilles permet d'assurer une création de valeur correspondant au modèle d'exploitation existant (vignolage). Sans franchir un seuil minimal de 25'000 bouteilles (soit CHF 250'000.- ou 6 pts d'impôts), ce modèle n'est pas jugé viable. Il est illusoire de penser pouvoir atteindre cet objectif sans l'appui à plein temps d'une structure commerciale professionnelle, et sans stratégie offensive et élargie à l'échelle nationale. Voilà pour la gestion quotidienne, mais la question des investissements lourds à réaliser ne serait pas réglée pour autant, à commencer par leur financement.

Tenant compte de l'état des lieux précité, des difficultés dans lesquelles se débat le marché et de la baisse continue de la consommation de vin en Suisse depuis 40 ans, la Municipalité a pris les décisions suivantes dans le cadre de sa compétence exclusive d'administration des biens communaux :

- Jusqu'au terme de l'année viticole 2026, la Commune d'Yvorne est liée par convention à Régie des Domaines Schenk SA pour l'exploitation de l'ensemble de son domaine à l'exception du Clos de l'Ombren. A l'expiration de cette convention, elle louera la totalité des surfaces du domaine communal à un ou plusieurs fermiers. De fait, en mettant ses vignes en fermage, la Commune s'assurerait un revenu fixe tout en conservant son patrimoine viticole. La Municipalité n'a pour l'heure pas pris de décision quant au nombre de locataires envisagés. Elle ne sait pas davantage s'il y aura des candidats intéressés. Quoi qu'il en soit, la procédure de sélection du ou des futurs locataires interviendra dans le courant de l'année 2025, sur la base d'un cahier des charges qui sera établi avec l'aide d'un mandataire spécialisé. Elle se déterminera quant à la suite des opérations sur la base des

dossiers reçus. Il sera tenu compte du cas particulier de son dernier vigneron-tâcheron dont le départ à la retraite est officiellement fixé en 2032.

- Elle résiliera les contrats de mandat et/ou de travail des autres acteurs du domaine communal au terme des travaux de cave, respectivement de commercialisation, du millésime 2026.
- La Municipalité maintiendra la disponibilité d'un nombre de bouteilles à déterminer pour assurer les besoins communaux (réserve communale) et assurer un approvisionnement suffisant pour permettre le lancement d'une souscription annuelle ouverte aux habitants d'Yvorne. Relevons ici qu'à peine 7% d'entre eux sont des clients réguliers de la cave communale.
- Le moment venu, elle fera démanteler la totalité des infrastructures et machines de cave. Celles-ci seront mises en vente dans la mesure du possible. Les locaux ainsi libérés feront l'objet d'une réflexion propre à l'avenir des bâtiments communaux.

Les décisions qui précèdent s'inscrivent dans la volonté de la Municipalité de se concentrer sur ses missions publiques prioritaires, tout en assurant la pérennité et la valorisation du domaine viticole communal, dans l'idéal avec l'appui de jeunes vigneron-tâcherons de la commune.

La Municipalité remercie chaleureusement M. Claude Perotti, vigneron-tâcheron de la commune, la Régie des Domaines Schenk SA pour la qualité remarquable de ses prestations, pour sa disponibilité et ses compétences techniques très appréciées à la vigne. Elle réitère sa confiance sans réserve à M. Frédéric Blanc, œnologue de talent, jusqu'à la fermeture de la cave communale. Elle restera pour le surplus fortement engagée dans le soutien au patrimoine viticole local.

### Impressum

Editeur : Commune d'Yvorne  
Rédaction : Gary Perret  
Impression : media f imprimerie SA  
Tirage : 750 exemplaires

# Stop

## Aux plantes exotiques envahissantes



Paulownia

Les plantes exotiques envahissantes, également appelées néophytes, sont des espèces introduites hors de leur aire de répartition naturelle, volontairement ou accidentellement, et dont la prolifération cause des dommages écologiques, économiques ou sanitaires. La lutte est reconnue comme une priorité par la Confédération et le Canton. Notre Canton n'est pas épargné, avec plus de 40 espèces de plantes présentes sur le territoire cantonal. Il est important que les interventions soient les plus précoces possible.

### Problématiques associées :



**Écologiques** : Ces plantes concurrencent la flore indigène, réduisant la biodiversité locale et perturbant les écosystèmes. La régénération forestière peut être également compromise.



**Économiques** : Leur présence peut entraîner des coûts liés à leur gestion et à la restauration des habitats affectés, une diminution de rendement agricole ou viticole.



**Sanitaires** : Certaines espèces peuvent être toxiques ou provoquer des allergies, des brûlures, des irritations cutanées.

### Cadre légal en Suisse :

Le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE), interdisant la mise en circulation de certaines plantes exotiques envahissantes, telles que le buddléia de David, le laurier-cerise et le paulownia. Cette interdiction concerne la vente, le don et l'importation de ces espèces, bien que les plantes déjà présentes dans les jardins ne soient pas concernées.

Dans le Canton de Vaud, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement d'application listent les espèces nécessitant des mesures pour les combattre ou éviter leur propagation. Deux listes ont été établies :

1. Espèces occasionnant des dommages avérés (annexe 5 du RLPrPNP).
2. Espèces à dommages potentiels sous surveillance (annexe 6 du RLPrPNP).

Ces listes précisent les interdictions et les acteurs chargés de prendre des mesures, incluant les propriétaires fonciers, les communes et le Canton.

### Mesures de lutte recommandées, une participation de chacun :

- **Identification et signalement** : Il est essentiel d'identifier les plantes néophytes envahissantes et de les signaler aux autorités compétentes. Dans le Canton de Vaud, les observations peuvent être annoncées via le carnet néophytes d'Info Flora ([infoflora.ch](https://www.infoflora.ch)). Des fiches spécifiques sont à disposition sur le site du Canton de Vaud pour plusieurs de ces espèces. Elles présentent pour chaque espèce une description, ainsi que les mesures de lutte à mettre en œuvre.
- **Entretien régulier** : des mesures de gestion appropriées, comme des fauches répétées, la taille avant les fruits ou l'usage d'une tête de broyage spécifique, permettent d'éviter la dissémination des espèces néophytes et à stabiliser leurs effectifs.
- **Élimination appropriée** : Les plantes envahissantes doivent être éliminées correctement. Le matériel coupé ou arraché ne doit jamais être déposé

dans le compost domestique, mais éliminé selon les directives du Canton ([vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes-1](https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes-1)) pour éviter leur propagation.

- **Prévention** : Éviter de planter des espèces exotiques potentiellement envahissantes et privilégier les plantes indigènes dans les aménagements paysagers.

La page du site du service de l'environnement du Canton de Vaud renseigne les citoyens des mesures concrètes à entreprendre, selon les espèces en présence.

### Rôle des communes et des particuliers :

Le Secteur voirie, qui se doit d'être exemplaire, lutte contre les espèces envahissantes sur les terrains communaux et le domaine public. Les particuliers, quant à eux, doivent éliminer les néophytes envahissantes présentes dans leurs jardins et éviter d'introduire des espèces végétales inconnues.

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes nécessite dès lors une collaboration étroite entre les autorités communales, cantonales et les citoyens pour préserver la biodiversité et la qualité des écosystèmes locaux.



Buddléia de David



Laurier cerise

## Nouvelle plate-forme de déménagement

### eDéménagement : simplifiez vos démarches administrative en ligne !



La Commune d'Yverne s'engage dans la modernisation des services administratifs en se raccordant à la plateforme eDéménagement. Ce service numérique innovant permet, sous certaines conditions, de déclarer un déménagement en ligne. Fini les déplacements obligatoires au guichet, place à une procédure simplifiée pour annoncer un départ, une arrivée ou un changement d'adresse au sein de la commune.

#### Un service accessible et pratique

Grâce à eDéménagement, les citoyens d'Yverne peuvent désormais signaler en ligne un changement d'adresse de **résidence principale exclusivement**, à condition qu'il concerne une commune vaudoise ou suisse.

Attention : si seule la commune de départ est raccordée à eDéménagement, l'annonce du départ peut se faire en ligne, mais la déclaration d'arrivée devra être effectuée en personne, selon les conditions de la commune d'arrivée.

#### Évitez les démarches inutiles

Il est important de ne pas effectuer vos démarches à double (en ligne et en présentiel), sauf demande expresse de l'administration. Cela pourrait engendrer des délais supplémentaires dans le traitement de votre dossier, voire des frais additionnels.

#### Qui peut utiliser eDéménagement ?

Le service est ouvert aux profils suivants :

1. Citoyens suisses majeurs, accompagnés de leurs enfants mineurs (les enfants majeurs effectuent leur démarche séparément).
2. Ressortissants étrangers de l'UE/AELE titulaires des permis B, C, Ci, ou L pour un déménagement cantonal ou intercantonal.
3. Ressortissants étrangers d'États tiers avec permis B, C, Ci, ou L, pour un déménagement exclusivement à l'intérieur du canton de Vaud.

Avec cette initiative, la Commune d'Yverne montre son engagement en faveur de la digitalisation des services publics, offrant aux citoyens une expérience plus fluide et efficace. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'alléger les procédures administratives et de répondre aux besoins d'un monde de plus en plus connecté.

Pour plus d'informations sur les conditions et le fonctionnement de la plateforme, rendez-vous sur le site officiel de la Commune d'Yverne ou directement sur le site du Canton de Vaud. Simplifiez vos démarches dès aujourd'hui !

La plateforme en ligne eDéménagement permet d'enregistrer un déménagement rapidement et en dehors des heures d'ouverture des services administratifs concernés.

## GESTION DES DÉCHETS

### Yverne valorisera bientôt ses biodéchets

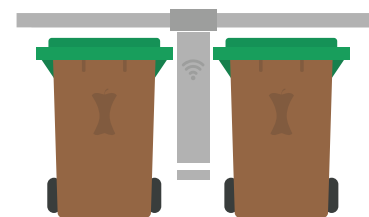
#### Pour un avenir plus durable

La Commune d'Yverne poursuit son engagement pour une gestion écologique des déchets en adhérant au programme GastroVert, en principe dès la rentrée scolaire d'août. Ce système, développé par Satom SA, optimise la collecte et la valorisation des déchets alimentaires en les acheminant vers l'installation de méthanisation de Villeneuve.

Grâce à ce processus, les biodéchets sont transformés en biogaz, énergie électrique verte, chaleur et compost conforme aux normes de l'agriculture biologique. Ce compost est ensuite utilisé par les agriculteurs locaux, bouclant ainsi le cycle de production alimentaire.

Ce système devrait, à terme, entraîner un abaissement des coûts pour les citoyens en diminuant le recours aux sacs taxés et en abaissant le coût de traitement des ordures ménagères, pour autant que le tonnage minimal soit atteint. En plus de supprimer les nuisances liées aux déchets organiques, ce dispositif repose sur des outils pratiques mis à disposition des citoyens : bio-seaux aérés, sacs compostables, carte d'accès et points de collecte intelligents « TWIN ». Ces derniers se composent de deux bacs GastroVert maintenus par un châssis. La carte d'accès permet l'ouverture du système. Les bacs se remplissent successivement pour optimiser les transports.

Avec cette initiative, Yverne contribue activement à la transition énergétique et à la préservation des ressources naturelles en transformant les déchets en énergie et en fertilisant naturel.



**gastrovert**  
UN SERVICE DE SATOM

## Une formation Pour tout savoir sur les défibrillateurs

La commune met à disposition cinq défibrillateurs répartis à divers endroits du territoire communal (voir l'article paru dans *Le Vuarnéran* n°40 – octobre 2024). Ces appareils automatisés sont conçus pour une utilisation simple et intuitive : il suffit de les allumer, de positionner correctement les électrodes et de suivre les instructions vocales.

Cependant, en situation d'urgence, garder son sang-froid face à une personne inconsciente peut s'avérer difficile.

Se familiariser avec le fonctionnement d'un défibrillateur et s'exercer sur un modèle d'entraînement permet de réagir plus rapidement et efficacement.

Pour cette raison, une formation accessible à tous est proposée aux habitants d'Yverne, en collaboration avec [FormaSecours.ch](https://www.formasecours.ch), une société spécialisée dans la prévention et la gestion des situations d'urgence.

**Date:** Jeudi 8 mai  
**Heure:** 19h  
**Lieu:** Bâtiment de la Grappe

Cette séance inclura également une initiation à la réanimation cardiopulmonaire (massage cardiaque et respiration artificielle), essentielle pour maximiser les chances de survie d'une victime, avec des exercices pratiques sur mannequins.

**Aucune inscription préalable n'est requise. Venez nombreux!**

## DANGERS NATURELS

### Sécurisation du secteur « Châble Rouge – Pré de l'Oie » Point de situation

Le projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres et de blocs, les inondations et les éboulements rocheux au lieu-dit "Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie", présenté dans le numéro précédent du *Vuarnéran* a débuté en novembre 2024. Pour rappel, ce projet mené en collaboration avec la direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR) prévoit la réalisation de cinq digues.

Le profil type des digues, de hauteur variable, se compose d'un parement en amont, en enrochement raide, permettant d'éviter que les blocs ne passent par-dessus. Le corps des digues est massif afin d'absorber l'énergie de ces blocs. Certaines digues contiendront également une natte d'étanchéité en leur centre afin de retenir un volume d'eau.

En novembre dernier, le chantier a débuté par un défrichage d'environ 13'000m<sup>2</sup> de forêts et lisières par le Groupement Forestier des Agittes. Le bois ainsi débité sera valorisé pour des projets locaux. La surface défrichée sera en grande partie reboisée naturellement et avec l'aide de plantations d'essences ligneuses adaptées à la fin des travaux. Les surfaces de 426m<sup>2</sup> qui sont définitivement défrichées seront quant à elles

compensées sur des parcelles communales. Des mesures de compensation écologiques seront également réalisées (mares, petites structures, etc.).

Depuis le début de l'année 2025, les travaux se poursuivent avec l'excavation des matériaux qui serviront à la construction des digues. Ainsi, la quasi-totalité des blocs, des pierres et de la terre utilisés pour réaliser les digues sont issus du chantier, limitant au maximum le recours à des matériaux extérieurs.

La terre végétale, l'humus et les pierres sont séparés ; un bloc rocheux a été brisé à l'aide d'un marteau piqueur hydraulique monté sur une pelle mécanique. Les blocs ainsi produits sont ensuite concassés.

La météo capricieuse de janvier n'a pas empêché les travaux de terrassement de se poursuivre : excavation jusqu'aux fonds de fouilles, préparation des sols pour la mise en place des enrochements. Les digues prennent forme peu à peu et les travaux devraient se poursuivre jusqu'à l'hiver prochain.



Près de 13'000 m<sup>2</sup> de forêts et lisières ont été défrichés.



Le bois issu du défrichage sera réutilisé dans des projets locaux, contribuant ainsi à une gestion durable des ressources.



L'excavation et la préparation des sols se poursuivent, permettant aux digues de prendre forme progressivement.

## Les Amis de Versvey Le Ver Luisant prend vie : naissance d'un journal

Sous l'impulsion de son président, Goran Ristic, les Amis de Versvey ont lancé en janvier la première édition du "Ver Luisant", un journal annuel dédié aux membres de la société. Ce nouvel ouvrage met en lumière la vie du hameau à travers un retour sur les activités de l'année écoulée et un aperçu des manifestations à venir.

En complément de sa version papier, "Le Ver Luisant" se décline également sous forme numérique, offrant ainsi une véritable plateforme d'échange et de partage d'informations.

Le prochain numéro est d'ores et déjà attendu pour janvier 2026 !



## Jeunesse du Printemps Victoire historique au Concours de Tambours 2025

Grande fierté pour Yvorne ! Notre Jeunesse, que l'on a souvent l'occasion d'entendre lors des événements du village, vient de prouver une fois de plus son niveau exceptionnel.

Lors du Concours de Tambours de Yens, qui s'est tenu du 9 au 11 janvier, pas moins de 46 Jeunesses étaient en compétition. Grâce à leur première place au cortège et leur victoire sur scène, les Vuargnérens se sont imposés en tête du classement, remportant haut la main cette prestigieuse compétition.

Un immense bravo pour cette performance remarquable ! Félicitations également au groupe des anciens, qui a décroché une honorable 13<sup>ème</sup> place sur 26.



## Le Collège de Versvey fête ses 100 ans : un événement à ne pas manquer !

Cette année marque une étape importante pour les Amis de Versvey : le Collège de Versvey, un véritable monument du hameau, célèbre son 100<sup>e</sup> anniversaire. Connue bien au-delà de notre région, cette institution a vu passer des générations d'élèves et d'enseignants qui ont contribué à son histoire et à son rayonnement.

Pour célébrer cet événement marquant, une grande fête est en préparation. Si le projet est encore en phase avancée d'organisation, les grandes lignes du programme sont d'ores et déjà tracées. L'idée est de faire du 1er août une journée mémorable, articulée en deux temps forts :

### Un hommage au Collège de Versvey

La journée débutera avec une célébration dédiée au centenaire du Collège. Un repas convivial (sur inscription) sera organisé à midi, agrémenté de témoignages et anecdotes d'anciens élèves et enseignants. Ce sera l'occasion de revivre ensemble les souvenirs et moments forts qui ont marqué la vie de cet établissement. D'autres animations viendront compléter ce moment de partage et de retrouvailles.

### Une soirée aux couleurs de la Fête Nationale

Dès la fin d'après-midi, place aux festivités du 1er août ! Un cortège de lampions rassemblera petits et grands pour une marche lumineuse et festive, suivie par le feu traditionnel qui illuminera la nuit. Un repas ouvert à tous sera également proposé, accompagné de musique et d'animations diverses pour prolonger la soirée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'événement s'annonce grandiose et nous espérons vous voir nombreux pour célébrer ensemble 100 ans d'histoire et de souvenirs !

## Les Marchés d'Yvorne Saveurs locales et convivialité au rendez-vous. A vos agendas !

Épicuriens et amateurs de produits du terroir, les Marchés d'Yvorne sont de retour ! La place du Torrent va se transformer en un véritable festival de saveurs, réunissant des producteurs de la région. Venez flâner et découvrir des produits artisanaux et authentiques. Pour 2025, le Comité travaille activement à apporter un vent de nouveauté pour que les marchés soient plus attrayants que jamais avec des animations musicales et de la restauration à midi à chaque édition. Le programme définitif sera bientôt dans vos boîtes aux lettres !

### Prochaines dates :

- 10 mai - avec la participation du Moto-Club et un concert de l'EMJA !
- 21 juin - avec animation musicale pour la Fête de la Musique
- 23 août
- 13 septembre
- 4 octobre

### Nous avons besoin de vous !

Nous cherchons des bénévoles pour aider au montage et démontage du marché, ainsi que de nouveaux membres pour rejoindre le comité d'organisation. Intéressé(e) ?

Annoncez-vous sur [@marche-yvorne.com](https://marche-yvorne.com)



## Compagnons du Coteau d'Yvorne

Les jeunes de l'Atelier des Compagnons du Coteau d'Yvorne vous invitent à **un voyage féérique !**

L'Atelier des Compagnons du Coteau d'Yvorne présente sa toute nouvelle création théâtrale : *Zizanie à Universita Magica*. Cette pièce originale, interprétée par les jeunes talents de l'atelier, promet un moment enchanteur et plein de surprises. Rendez-vous le samedi 17 mai à 20h00 et le dimanche 18 mai à 16h00 pour assister à ce spectacle captivant !

L'histoire se déroule au cœur d'Universita Magica, une école où de jeunes apprentis sorciers entament une nouvelle année d'apprentissage. Mais entre les rivalités entre élèves, les professeurs hauts en couleur et les querelles d'adultes, l'année scolaire ne sera pas de tout repos !

Au programme : rires, émotions et rebondissements, portés par des décors ensorcelants et des effets spéciaux qui transporteront petits et grands dans un univers fantastique.

La représentation est ouverte à tous et l'entrée se fait au chapeau. Pour profiter pleinement de cette soirée magique, la buvette ouvrira ses portes une heure avant le spectacle.

Et si l'envie de monter sur scène vous tente et que vous avez entre 10 et 16 ans, sachez que l'Atelier recrute ! En cas d'intérêt et pour tout contact : [@ccyvorne.ch](https://www.ccyvorne.ch).

## Agenda

### Mai

17-18.05 Représentations annuelles des Compagnons du Coteau

24-25.05 Représentations annuelles de la Chanson des Resses

### Juin

7-8.06 Caves Ouvertes Vaudoises

13-14.06 Tir des Abbayes

### Août

1<sup>er</sup>.08 Fête Nationale et 100<sup>ème</sup> anniversaire du Collège à Versvey

9.08 Concours de Pétanque

### Septembre

11.09 Verre d'Or

14.09 La Vuagnérin, course à pied populaire à travers le vignoble

27.09 Mérite Vuagnéran

### Novembre-décembre

30.11-1<sup>er</sup>.12 Lotos du FC Yvorne

## Mise en séparatif Du hameau de Vers Morey



@swissdronechablais

La Commune d'Yvorne s'apprête à entamer les travaux de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux à Vers Morey, en principe dernier tronçon encore en réseau unitaire. Ce projet s'inscrit dans la régionalisation du traitement des eaux et le futur raccordement à la STEP régionale.

L'avant-projet réalisé en 2022 a permis d'évaluer l'état du réseau, de la chaussée et des infrastructures concernées. Il a révélé que le collecteur actuel ne pouvait être réutilisé pour les eaux claires et que la chaussée devra être entièrement refaite. Un crédit d'étude a été accepté par le Conseil communal le 29 février 2024 (Préavis municipal 02/2024).

Les propriétaires d'immeubles et les habitants concernés ont été informés des désagréments liés aux restrictions de circulation et aux déviations, ainsi que de leurs obligations concernant la mise en conformité des raccordements privés d'évacuation des eaux. Le chantier devrait avoir lieu cette année. Ces travaux permettront à la commune de se mettre en conformité avec le droit fédéral, de réduire les coûts d'exploitation de la future STEP régionale et d'améliorer l'état des infrastructures.

Par ailleurs, la pose d'un conteneur semi-enterré de type Molok au centre du hameau viendra compléter les travaux.

## Le moustique tigre, Ne l'invitons pas à l'apéro !

Le moustique tigre est un insecte exotique qui ne fait pas partie de la nature locale. Son arrivée était attendue car elle est favorisée par le réchauffement climatique et il est déjà présent dans les pays et cantons voisins. Elle peut néanmoins être freinée et, surtout, il est possible de limiter son installation en étant très vigilant. C'est pourquoi, depuis 2019, le Canton et les communes agissent par des actions de surveillance sur le terrain et de la prévention publique. Il vaut la peine d'agir chez vous parce qu'une fois qu'il est installé, le moustique tigre est tenace. Ses œufs peuvent subsister longtemps (plus d'un an au sec et au froid) en attendant que les conditions soient optimales pour éclore.

Pour freiner l'installation du moustique et limiter les risques en santé publique : ne l'invitons pas, repérons-le, signalons-le.

- Ne laissez pas de petits volumes d'eau non couverts traîner sur votre terrasse ou votre balcon : coupelles d'eau, pneus, tuyaux, arrosoirs, etc. : ces petits volumes inertes lui permettent de nidifier.
- Videz et nettoyez tous les 3 jours les coupelles de plantes ou les coupelles d'eau pour les insectes en frottant les bords.

**La prévention est efficace et utile à l'échelle des particuliers :**

elle peut permettre de retarder et/ou limiter l'installation du moustique tigre.

**Comment le reconnaître**

- Il ne dépasse pas une pièce de 5 centimes avec les pattes déployées (corps 5 mm).
- Il est zébré de noir et de blanc mais plusieurs espèces locales ont une coloration similaire : marques blanches aux articulations.
- Il est actif de jour dans les zones urbaines ou suburbaines.



Plus d'infos sur la page du Canton de Vaud : [vd.ch/moustique-tigre](https://www.vd.ch/moustique-tigre)

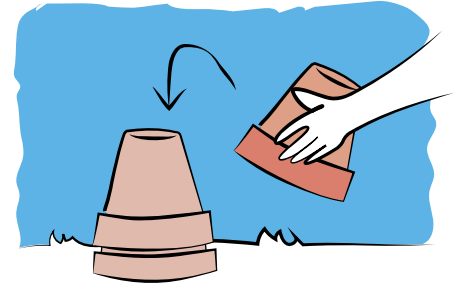
### 6 conseils pour ne pas l'inviter



Bâches, pneus, arrosoirs : ne pas laisser traîner des objets qui collectent l'eau.



Ne pas utiliser d'insecticides, ils détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Retourner les pots et récipients non utilisés.



Empêcher l'accès aux récipients non vidables (avec bouchon, voile, couvercle).



Comblent de sable les espaces qui retiennent de l'eau inévitablement.



Vider au moins une fois par semaine les récipients ouverts.

#### Ce qu'il faut savoir

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les espaces naturels. Il s'installe dans les petites collections d'eau et n'est pas intéressé par les piscines.
- Quelques centimètres d'eau stagnante durant 5 à 7 jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération.
- Il vole mal et profite des transports motorisés pour se déplacer (voiture et bus).

Sources : Site du Canton de Vaud (y.c.illustrations)